




Pièces Justificatives



À présenter lors de l'inscription

Pour les Isoiriens

	Transport  AGGLO PAYS D'ISSOIRE	Cantine Garderie	Centre de loisirs
Justificatif de domicile* (de moins de 3 mois)	✓	✓	✓
Avis d'imposition		✓	✓
Numéro d'allocataire CAF/ MSA			✓
Carnet de santé			✓
Photo d'identité	✓		
Livret de famille	✓	Uniquement si le nombre de personnes à charge est différent de celui mentionné sur l'avis d'imposition présenté	
Relevé d'identité Bancaire	Si vous souhaitez le prélèvement automatique de vos factures		

Pour les non Isoiriens et les Isoiriens qui ne souhaitent pas bénéficier des réductions liées au Quotient familial : les tarifs de cantine et de garderie sont forfaitaires. Seul le justificatif de domicile* de moins de 3 mois est obligatoire.

Pour les parents séparés : jugement ou attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant la résidence principale du ou des enfant(s) + copie recto/verso des cartes d'identité de chaque parent.

Garde alternée : chaque parent devra réaliser une inscription pour son enfant avec présentation des justificatifs relatifs à son foyer.



* *Justificatifs admis : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie fixe, quittance de loyer, bail, acte notarial d'achat d'un bien immobilier.*